



Déclaration Liminaire de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration du 28 novembre 2023

Madame la Présidente,

En cette fin de mois consacrée notamment à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, **la CGT Finances Publiques de la Somme** ne peut que vous remercier des actions que vous avez entreprises pour défendre et contribuer à cette noble cause : Conférence sur le sujet animée par l'association AGENA et cours de self-défense. **La CGT Finances Publiques de la Somme** a elle aussi tenu à sensibiliser l'ensemble de ses collègues en publiant un violentomètre sur son site Internet le mois dernier, en appelant les collègues à dénoncer ces comportements et en manifestant à Amiens le 25 novembre dernier.

Néanmoins, **la CGT Finances Publiques** déplore une fois de plus que cette formation spécialisée n'ait pas à connaître des fiches de signalement non anonymisées. **Nous constatons également que ne figure pas à l'ordre du jour de cette séance un bilan des fiches de signalements, des accidents de travail et d'examen de registres de santé et sécurité.** Or, notre section a eu à connaître de l'établissement d'au moins une fiche de signalement depuis notre dernière réunion, fiche qui aurait mérité qu'elle soit portée à la connaissance de cette assemblée tant la situation qu'elle décrit montre un état de souffrance au travail.

Pourquoi les représentants du personnel siégeant pour œuvrer à la santé et sécurité au travail ne sont-ils pas informés de faits aussi importants ?

La non-transmission de ces fiches et l'absence de communication immédiate ou lors de la réunion de la formation spécialisée constituent à notre sens un manque total de considération de cette instance !

La loi rend obligatoire la mise en place par les employeurs publics de dispositifs de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral et de discrimination. Pour la CGT, sans moyens et sans création de nouveaux droits, les intentions resteront dans de séduisants protocoles sans possibilité de mise en place concrète. Cela est d'ailleurs confirmé par la Cour des Comptes qui parle d'affichage dans son rapport de septembre 2023 sur les crédits consacrés par l'État à l'égalité entre les femmes et les hommes.

De l'affichage, la CGT Finances Publiques n'en veut pas !

Elle revendique de réelles mesures en matière budgétaire et en termes de droits des personnels :

- formation obligatoire et en présentiel des encadrant.es, des agent.es, qui seront ainsi en mesure de reconnaître les violences, de s'y opposer, de les dénoncer
- formation obligatoire des acteurs de prévention et de santé au travail
- élaboration de fiches réflexes à destination des services RH, des encadrant.es, des personnels et de leurs représentants
- renforcement des Formations Spécialisées et mise en place de référent.es violences désigné.es conjointement par les représentant.es des personnels et par l'administration
- droit à un environnement de travail non sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles
- prise en compte de ces violences dans l'évaluation des risques sur le lieu de travail
- un congé, des modalités de travail flexible pour les victimes de violence domestique

La CGT Finances Publiques de la Somme vous rappelle les dispositions de l'article 74 du décret n°2020-1427 du 22 novembre 2020 : « *La formation spécialisée contribue en outre à la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'elle estime utile. Elle peut proposer des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des violences sexistes et sexuelles* ».

Pour ce faire, encore faut-il que les représentants de la formation spécialisée soient informés des faits qui se déroulent au sein de notre direction afin d'être en mesure de proposer des actions adaptées !

L'ordre du jour prévoit le recueil de propositions concernant l'élaboration de notre règlement intérieur. Enfin ! Après près d'un an de mandat, nous voyons se poindre un début de règlement intérieur ! **La CGT Finances Publiques de la Somme**, avec les autres organisations syndicales, ont fait des propositions qui vous sont remises aujourd'hui, nous comptons sur vous pour les accepter !

Pour autant, la CGT Finances Publiques de la Somme n'est pas dupe ! Nous savons bien que nous allons devoir rejouer la scène qui s'est jouée à la Formation Spécialisée de Réseau et au Comité Social d'Administration de Réseau !

L'ordre du jour prévoit également l'examen du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DDFIP 80 : un document de 67 pages révélateur du brouillard dans lequel nos collègues se trouvent pour décrire les risques et les doléances qu'ils espèrent que vous entendrez : surcharge et stress au travail, moyen matériel inadapté. **Parce que chaque service peut être confronté à des risques professionnels différents, la CGT Finances Publiques de la Somme s'étonne de constater que le projet de plan annuel de prévention ne décline pas certaines mesures de prévention par service. Comment voulez-vous que les chefs de services se sentent concernés par un tel plan si leur service n'est pas, à un moment, désigné précisément pour un risque spécifique ?**

La **CGT Finances Publiques de la Somme** est bien consciente du travail réalisé par notre assistant de prévention et l'en remercie. Mais elle est aussi consciente de l'ampleur de sa tâche et s'interroge sur le temps dont il dispose, avec ses autres fonctions administratives, pour se consacrer à la sécurité de nos collègues.